

Le CMP Judiciaire Philippe PINEL, pour qui ?

- Toute personne concernée par les Soins Pénalement Ordonnés (Obligation/Injonction de soins) en lien avec des violences.

Hors infractions à caractère sexuel.

- Les personnes auteurs de violence faisant spontanément une demande de soins.

Pourquoi ?

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la récidive et la délinquance.

(Lois du 17 juin 1998, 12 décembre 2005, 10 août 2007)

Notre intervention ?

- Accueil et écoute dans un cadre strictement confidentiel.
- Evaluation psychiatrique.
- Aide et accompagnement du patient.

Qui ?

Le Centre Hospitalier Esquirol.

Dr D.BOURLOT
Psychiatre

Mme G. ROUVERON
Infirmière

Mr. A. LEYCURAS
Psychologue

Mme J.SENOUCI
Secrétariat

Téléphonez au :

05 55 43 13 43

Le CMP Judiciaire Philippe PINEL

(Centre Médico Psychologique)

Dépend du
C.H.ESQUIROL

Chef de pôle, Psychiatre
Dr G. VERGER

Médecin responsable du
Département Santé-Justice,

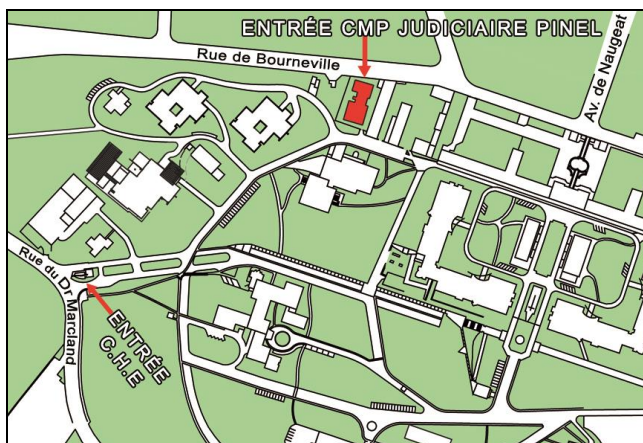
Psychiatre
Dr P. Villarger

Cadre supérieur, responsable du
Département Santé-Justice

Mme C. BREGERE

**CMP Judiciaire
Philippe PINEL**

**37, Rue de Bourneville
87000 LIMOGES**



05 55 43 13 43

Du Lundi au Vendredi

9h00 - 17h00

www.ch-esquirol-limoges.fr

**CMP Judiciaire
Philippe PINEL**

**Unité de Consultations
Ambulatoires**



Interventions autour de la
problématique des auteurs
de violences

